



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
15 octobre 2018  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine 15 juin-15 octobre 2018

#### I. Introduction

1. Dans sa résolution [2387 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 15 novembre 2018 et a demandé que je lui rende compte de l'exécution de ce mandat. Le présent rapport est soumis en application de cette résolution.

2. Comme suite à mon initiative de réforme du maintien de la paix et à mon initiative Action pour le maintien de la paix, j'ai demandé à Juan Gabriel Valdés de mener un examen stratégique indépendant de la MINUSCA, qu'il a effectué de juin à septembre 2018 avec 15 experts multidisciplinaires de divers organismes du système des Nations Unies, se rendant également en République centrafricaine du 2 au 15 juillet. Il a consulté de nombreuses parties prenantes, dont le Président Faustin Archange Touadéra, le Premier Ministre Simplicie Sarandji et les membres de son gouvernement, des représentants de l'Assemblée nationale et des principaux partis politiques, des groupes armés, de la société civile, d'associations de femmes et de jeunes, des chefs religieux et de la population centrafricaine, ainsi que des membres de la communauté diplomatique, notamment de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), de l'Union européenne, de la MINUSCA et l'équipe de pays et de l'équipe d'aide humanitaire des Nations Unies. L'équipe s'est rendue à Bangui mais aussi à Bambari, Bangassou, Bouar, Bria et Kaga Bandoro, et sollicité des consultations à Addis-Abeba, Libreville, Paris, Washington et New York. On trouvera dans le présent rapport les principales conclusions et recommandations issues de l'examen.

#### II. Contexte

3. Les accords de paix précédents en République centrafricaine, appuyés par des interventions de la sous-région, de l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, n'ont pas permis de mettre fin à la violence et aux conflits résultant d'une inaction systématique face aux causes profondes que sont la pauvreté, l'inégalité, la marginalisation, l'impunité, la citoyenneté contestée et la discrimination. À cause de problèmes de capacités et de présence, l'État a eu des difficultés à assurer les services de base et la sécurité des citoyens, dans une économie où la richesse naturelle ne



profite qu'à quelques-uns. Le pays est donc resté en proie à la violence et à l'instabilité cycliques, en particulier dans les régions reculées du nord-est. Les violences de 2013 et 2014 ont ajouté au conflit une dimension religieuse et intercommunautaire, qui ne font que les perpétuer. L'ensemble de ces facteurs a conduit l'État au bord de l'effondrement, provoquant le déploiement de la MINUSCA, après les interventions de l'Union africaine et de la France.

4. La présence de la MINUSCA a contribué à d'importants succès, notamment l'organisation du Forum de Bangui sur la réconciliation nationale et des élections présidentielle et législatives de 2015/16, qui ont permis de rétablir l'ordre constitutionnel. La Mission empêche également des atrocités chaque jour et continue de préserver et de protéger la légitimité et l'intégrité territoriale de l'État. Toutefois, quatre ans après son déploiement, malgré d'importants investissements de la communauté internationale, le risque d'un retour de la crise est loin d'être écarté. La situation semble bloquée par des facteurs de conflit mondiaux, régionaux, nationaux et locaux malgré les progrès accomplis. Les élections de 2015-2016, premières élections démocratiques, libres et régulières de ce type dans le pays, n'ont réduit que temporairement la violence. Elles n'ont pas jeté les bases d'un processus de paix ouvert qui faciliterait le désarmement et la réconciliation. Dans les mois qui les ont suivies, les groupes armés ont durci leur position dans un contexte d'attentes déçues quant au partage du pouvoir et de rivalités pour le contrôle du territoire et l'accès aux ressources naturelles, accroissant les attaques contre les civils et continuant quasi impunément de tirer profit d'activités économiques illicites.

5. De plus, après les élections, l'attention internationale et régionale s'est portée sur d'autres crises graves. Celles-ci ont entraîné une réduction dans le pays des forces internationales qui permettaient à la MINUSCA d'accomplir son mandat de maintien de la paix et de prévenir l'expansion des groupes armés. La région a continué de jouer un rôle important alors que l'évolution de la dynamique géopolitique ajoutait à la complexité du conflit. Dans ce contexte, diverses initiatives de médiation ont été entreprises. La plupart ont finalement été intégrées à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, menée sous les auspices de l'Union africaine et de la CEEAC et pleinement appuyée par les Nations Unies.

6. Au début de 2017, les conditions de sécurité se sont détériorées, principalement parce que les hypothèses touchant la politique et la sécurité ne se sont pas réalisées. Dans sa résolution [2387 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a souligné que le mandat de la MINUSCA était notamment d'appuyer le processus politique afin de maîtriser les conditions de sécurité, de protéger les civils et de créer des conditions propices à l'accès humanitaire. Dix mois plus tard, cette méthode a fonctionné dans une certaine mesure : le processus politique est sur la bonne voie et, par sa stratégie politique, la MINUSCA a facilité la stabilisation dans de nombreuses zones et maîtrisé les conditions de sécurité dans d'autres. Toutefois, la dynamique politique et sécuritaire du pays n'a pas changé, les conditions de vie des Centrafricains ne se sont pas véritablement améliorées et la violence n'a pas durablement cessé.

7. C'est également dans ce contexte que j'ai présidé avec le Président Touadéra, Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, et Ahmad Allam-Mi, Secrétaire général de la CEEAC, une réunion ministérielle de haut niveau sur la République centrafricaine en marge de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, pour discuter de la voie à suivre. À la réunion, les participants ont exprimé leur appui aux efforts que déploie le Président Touadéra pour apporter à son pays la paix, la réconciliation nationale et le développement, ajoutant que la stabilité en République centrafricaine était cruciale pour la stabilité de la région. Ils ont rappelé que tous les pays de la sous-région devaient rester engagés

constructivement et que tous les efforts de médiation devaient être étroitement coordonnés dans le cadre de l'Initiative africaine pour renforcer le processus de paix

### III. Situation politique

8. L'ensemble des parties prenantes considèrent l'Initiative africaine comme le cadre principal du processus de paix en République centrafricaine, bien que sa mise en œuvre ait pris du temps et qu'elle ne dispose pas des ressources nécessaires. Un an après l'adoption de la feuille de route de Libreville, le groupe de facilitateurs de l'Initiative a terminé ses « tournées d'écoute » au sein des 14 principaux groupes armés. Lors de la dernière réunion, tenue à Bouar du 28 au 30 août, il a aidé à harmoniser les revendications des groupes, qui ont ensuite été soumises au Président Touadéra pour examen par le Gouvernement. Il s'agit d'un pas important sur la voie d'un dialogue entre le Gouvernement et les groupes armés, qui se tiendrait en novembre. Le groupe de facilitateurs a également consulté deux anciens chefs d'État en exil, François Bozizé et Michel Djotodia. En juillet 2018, l'Initiative africaine, appuyée par le Fonds pour la consolidation de la paix, a organisé des séances de formation pour préparer les groupes armés, des représentants du Gouvernement et des dirigeants politiques et sociaux à tenir un dialogue direct, avec l'appui de la Communauté de Sant'Egidio et du Centre africain pour la résolution constructive des conflits. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont organisé des ateliers et des séminaires pour susciter la participation des femmes et des jeunes.

9. La société civile, des parlementaires et d'autres acteurs nationaux ont toutefois critiqué l'Initiative pour l'impression de manque d'ouverture qu'elle donnait. Certains se sont dits préoccupés de ce qu'un dialogue limité à 14 groupes armés puisse nuire au soutien populaire et à la bonne application d'éventuelles décisions. D'autres se sont dits préoccupés par le manque de cohérence entre les initiatives régionales, nationales et locales et par le fait que les intérêts des civils et des victimes n'étaient pas au centre des débats.

10. Le 28 août 2018, une réunion s'est tenue à Khartoum avec les trois principales factions ex-Séléka et une faction anti-balaka, avec l'appui de la Fédération de Russie, comme suite à une première réunion tenue le 10 juillet à Khartoum, à laquelle seul le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique avait participé. La deuxième réunion a abouti à une déclaration par laquelle les factions armées se sont engagées à soutenir la paix et le dialogue dans le cadre de l'Initiative africaine. Bien que l'initiative de Khartoum ait suscité des préoccupations au départ parce qu'il s'agissait d'un processus de dialogue parallèle et non coordonné, ses résultats, notamment la reconnaissance par tous de l'Initiative africaine comme initiative de paix primordiale, pourraient renforcer l'appui au processus de paix national. Néanmoins, les groupes armés peuvent avoir durci leurs positions.

11. La MINUSCA a continué de progresser dans la mise en œuvre de sa stratégie politique visant à soutenir le Gouvernement, ses efforts de réforme et le processus de paix national par des accords locaux adaptés à chaque contexte local et aux principaux groupes armés. Ces accords sont soutenus par des initiatives de dialogue et de réconciliation communautaire, des opérations militaires et de police, notamment des arrestations ciblées, des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration et de lutte contre la violence locale, et un appui à l'extension de l'autorité de l'État.

12. À Bangassou, un accord local a été signé en avril 2018, complété par l'arrestation de chefs de milice, le désarmement au moyen des programmes de réduction de la violence locale, le déploiement d'unités des Forces armées

centrafricaines formées par la Mission de formation de l'Union européenne et le dialogue intercommunautaire mené par les dirigeants locaux. Il en a résulté une diminution notable des attaques contre les civils au cours des derniers mois. À Bangui, le dialogue intercommunautaire mené dans le troisième district a facilité le retour progressif des personnes déplacées à la suite de l'opération Sukula. Les processus locaux de paix et de réconciliation de Markounda et Zemio ont contribué à réduire la violence, à accroître la liberté de circulation et à faciliter le retour des autorités de l'État. À Bouar, elles ont contribué à la suppression des points de contrôle illégaux, à la fin de la violence intercommunautaire et à l'engagement pris par le groupe armé Retour, Réclamations, Réhabilitation de démobiliser et de désarmer dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. En juillet, les dirigeants de ce groupe et des factions anti-balaka de Bouar ont détruit 1 652 armes qui avaient été collectées dans le cadre de programmes de lutte contre la violence locale, montrant ainsi leur volonté de désarmer. Le Gouvernement a également créé avec l'appui de la MINUSCA huit nouveaux comités de paix et de réconciliation répartis dans l'ensemble du pays.

13. Le Gouvernement a entamé les préparatifs des élections prévues pour 2020 et 2021. Comme il avait demandé officiellement le soutien de l'ONU, une mission d'évaluation des besoins électoraux s'est rendue dans le pays du 5 au 18 septembre. Ses membres y ont évalué les conditions politiques, électorales et de sécurité, le cadre juridique et institutionnel des élections, la participation politique des femmes et les moyens et besoins des différentes parties prenantes afin de formuler des recommandations sur l'appui électoral que les Nations Unies pourraient fournir. En juin, l'Autorité nationale des élections a validé le projet de loi électorale lors d'un atelier auquel ont pris part les partis politiques, les institutions nationales, la société civile et les partenaires internationaux ; le Gouvernement doit encore le présenter à l'Assemblée nationale. Le 6 juillet, le Gouvernement a chargé un groupe de travail de rédiger un projet de loi de réforme de l'Autorité électorale nationale.

14. Mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, François Louncény Fall, a collaboré avec les États de la région pour appuyer l'Initiative africaine. En marge du Sommet des chefs d'État de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, tenu le 30 juillet à Lomé, il a tenu des consultations avec le Président Touadéra, M. Faki Mahamat et le Président de la CEEAC, Ali Bongo Ondimba, également Président du Gabon. Lors de ses consultations régulières avec les chefs d'État de la région, il a continué de plaider pour un renforcement des relations régionales, notamment par l'activation de commissions mixtes bilatérales, aux fins de résoudre les problèmes transfrontières.

#### **IV. Conditions de sécurité**

15. Depuis 2014, les conditions de sécurité hors de la capitale ont été marquées par une instabilité permanente, les groupes armés opérant dans la plus grande partie du pays, attaquant régulièrement des civils, des soldats de la paix et des travailleurs humanitaires. L'intensification des affrontements entre groupes armés continuent d'alimenter des tensions intercommunautaires et demeurent la principale source d'insécurité et de menaces pour les civils, en particulier les femmes et les enfants. En dépit de l'embargo sur les armes et du régime du Processus de Kimberley, les groupes armés continuent de profiter de l'exploitation illégale de ressources naturelles, des taxes perçues à des points de contrôle illégaux et du trafic d'armes. Ils ont ainsi renforcé leurs positions en dehors de la capitale sans grande opposition.

16. Au cours de la période considérée, le nombre d'atteintes à la sécurité a diminué à Bangui, à Bangassou et dans plusieurs préfectures de l'ouest. Toutefois, les affrontements entre groupes armés se sont poursuivis, en particulier dans le centre et le sud-est. De juin à août, près de Mbrès (préfecture de la Nana-Gribizi), le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique et le Mouvement patriotique pour la Centrafrique ont affronté les combattants anti-balaka qui continuaient d'attaquer les commerçants musulmans. Les milices proches du Front populaire ont pillé 15 villages et incendié plus de 2 000 maisons lors des affrontements, provoquant le déplacement de milliers de civils. À la fin de juillet, trois journalistes russes ont été tués sur la route Dekoa-Sibut (préfecture de la Kémo), dans des circonstances qui n'ont pas encore été véritablement élucidées ; les autorités nationales enquêtent avec l'appui de la MINUSCA. Au début d'août, le Front populaire a attaqué et incendié 11 villages situés le long de l'axe Ira-Banda, au sud de Bria, riche en ressources naturelles. L'Union pour la paix en Centrafrique et les milices associées aux anti-balaka ont poursuivi les combats dans les préfectures de la Ouaka et de la Basse-Kotto. Des combattants associés aux anti-balaka ont régulièrement pris pour cible les convois de la MINUSCA dans les préfectures de la Nana-Gribizi, de la Basse-Kotto, de la Ouaka et du Mbomou. Au début de septembre, plusieurs personnes déplacées ont été tuées à Bria lors d'affrontements violents entre le Front populaire et des groupes armés anti-balaka.

17. Dans le Nord-Ouest, les opérations de la MINUSCA et le déploiement d'une compagnie des Forces armées centrafricaines ont chassé le Mouvement national pour la libération de la Centrafrique de Ouham-Pendé, ce qui a réduit le nombre d'attaques contre les civils et permis le retour de la plupart des déplacés qui s'étaient réfugiés à Paoua au début de 2018. Les opérations militaires de la Mission et la coopération entre le Gouvernement centrafricain et le Gouvernement camerounais ont contribué à limiter les attaques contre les civils menées par le Siriri, milice locale récemment formée et se livrant massivement au vol de bétail. Les violences intercommunautaires entre les éleveurs et les agriculteurs et leurs groupes armés se sont poursuivies dans la Ouaka et la Basse-Kotto, avec de fréquentes attaques contre les civils et la MINUSCA. La réaction de la Mission a été fortement entravée par le manque de présence dans certaines de ces zones et des conditions routières et logistiques extrêmement difficiles.

18. Les groupes de l'ex-Séléka ont redoublé d'efforts pour coordonner leurs activités économiques illicites. Le 5 août 2018, des représentants de l'Union pour la paix en Centrafrique, du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique et du Mouvement patriotique pour la Centrafrique se sont rencontrés à Moyenne-Sido, ville sur la frontière avec le Tchad. Ils sont convenus de créer un « force mixte » pour lutter contre le banditisme et contrôler les couloirs de transhumance.

#### **Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies**

19. Les conditions de sécurité demeurent une grave préoccupation pour le personnel des Nations Unies. Au cours de la période considérée, 132 atteintes à la sécurité ont été rapportées, dont 34 attaques et embuscades tendues par des groupes armés et des groupes criminels contre le personnel, les locaux, le matériel et les convois des Nations Unies, causant la mort d'un soldat de la paix à Alindao (préfecture de la Basse-Kotto). Cinq cas de menaces de mort et de harcèlement visant le personnel des Nations Unies ont été signalés et attribués à des groupes armés ou criminels, et deux membres du personnel civil ont été détenus, l'un par les forces de sécurité intérieure et l'autre par un groupe armé. En tout, 26 membres du personnel civil et militaire ont été blessés ; 20 dans des embuscades et des attaques menées par des groupes armés hostiles et 6 dans des accidents de la route. Sept manifestations contre les Nations

Unies ont été organisées à Bangui et dans d'autres villes. Un soldat de la paix est décédé par suite d'une maladie.

#### **Mise en place des forces de défense nationale et de sécurité intérieure**

20. Sur un total de 7 087 soldats des Forces armées centrafricaines dont les antécédents ont été vérifiés, 243 ont été déployés à Am Dafok, à Boali, Bouar et Mougounba sans l'appui de la MINUSCA ni d'un partenaire. À ce jour, 612 membres du personnel formés par la Mission de formation de l'Union européenne ont été déployés à Bangassou, Bouar, Dekoa, Obo, Paoua et Sibut et travaillent aux côtés de la MINUSCA. Les Forces armées centrafricaines ont reçu des contributions de partenaires bilatéraux, notamment des armes, des véhicules, du matériel de communications et du matériel divers. La MINUSCA est chargée de fournir le carburant nécessaire à Bangassou, Obo et Paoua, qu'elle reçoit ensuite dans les mêmes quantités du Gouvernement à Bangui. La plupart des 3 232 gendarmes et agents de police restent à Bangui par manque de matériel et de moyens logistiques permettant de déployer les nouvelles recrues dans tout le pays comme prévu.

21. La direction des Forces armées centrafricaines a maintenu jusqu'à présent un niveau élevé de discipline dans les unités déployées, en particulier celles accompagnées par la MINUSCA. Les fautes individuelles ont été dûment prises en charge par l'inspecteur général militaire et le bureau du procureur militaire. Des violations des droits de l'homme attribuées aux Forces armées centrafricaines ont été signalées ; la plus grave est une allégation d'usage excessif de la force contre une foule de civils non armés, le 12 août 2018, au village de Wapo, près de Berbérati, où la MINUSCA n'accompagne pas les Forces armées. D'autres allégations de violations concernaient des vols, vols à main armée, actes de harcèlement, menaces, agressions physiques et extorsions. Les communautés locales semblent avoir une opinion favorable des Forces armées centrafricaines, demandant des déploiements supplémentaires, surtout dans la région de Paoua, où les personnes déplacées ont commencé à rentrer chez elles. Plusieurs factions de l'ex-Séléka continuent de s'opposer fermement au déploiement Forces armées centrafricaines.

22. En juillet 2018, le Gouvernement a organisé avec l'aide du PNUD et en collaboration avec la Mission de formation de l'Union européenne et la MINUSCA une table ronde des donateurs portant sur les forces nationales de défense et de sécurité, au cours de laquelle les donateurs ont confirmé leurs annonces de contributions. Conformément aux engagements pris par le Président Touadéra, des efforts sont en cours pour assurer le paiement à long terme de ces forces et leur maintien. La MINUSCA continue à sensibiliser ces forces aux droits de l'homme et au droit international humanitaire.

## **V. Situation humanitaire**

23. Le pays est à l'avant-dernière place du classement de l'indice de développement humain. Plus de la moitié de la population a besoin d'aide humanitaire en permanence. Les organisations non gouvernementales continuent de sauver des vies dans un environnement extrêmement difficile et de plus en plus dangereux, assurant en fait des services de base à la place de l'État dans certaines régions. L'intensification des incidents touchant les travailleurs humanitaires a provoqué de graves difficultés d'accès et la suspension temporaire des activités dans plusieurs régions. Les efforts faits pour améliorer durablement la situation humanitaire se sont heurtés à l'absence de partenaires et de possibilités de développement et de relèvement, due à l'insécurité permanente et au manque de capacités nationales. Le pays demeure donc à la limite d'une crise humanitaire.

24. Le nombre de déplacements atteint des niveaux record. Au 1<sup>er</sup> octobre 2018, il y avait plus de 616 000 personnes déplacées et 572 062 réfugiés. Plus d'un Centrafricain sur quatre est encore une personne déplacée. L'insécurité constante exacerbe l'insécurité alimentaire et la malnutrition ; elle touche de manière disproportionnée les femmes et les enfants pour ce qui est de la protection au sens large, notamment la violence sexiste et le manque de possibilités de création de revenus.

25. Au 1<sup>er</sup> octobre, 36 % seulement des 515,6 millions de dollars du plan d'aide humanitaire pour 2018 avaient été financés – il manquait donc 330 millions de dollars pour répondre aux besoins de 2,5 millions de personnes.

26. Jusqu'à présent, en 2018, 7 travailleurs humanitaires ont été tués et 18 blessés par des actes hostiles, et 294 incidents de sécurité visant des agents ou des organisations humanitaires ont été signalés.

## **VI. Protection des civils**

27. Les affrontements entre groupes armés, les attaques contre les civils et le peu de moyens de l'État font que le pays a continué de souffrir de l'une des pires crises de protection à l'échelle mondiale. Cette situation témoigne de graves lacunes structurelles et institutionnelles en ce qui concerne la protection, notamment le manque de prise en charge par les autorités nationales.

28. Par son action, la MINUSCA a aidé à protéger les civils dans plusieurs parties du pays où elle est présente, notamment par des initiatives locales de paix et de sensibilisation dans les préfectures de la Haute Kotto, de la Nana-Mambéré, de la Mambéré-Kadéï, du Mboumou, de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé, procédant aussi, le cas échéant, à des actions militaires robustes et à des arrestations. La Mission a renforcé ses systèmes d'alerte rapide et la collaboration entre militaires et civils en recrutant 26 nouveaux assistants chargés de la liaison avec la population locale et en mettant en place un réseau de personnes référentes formées à la protection. Néanmoins, l'insuffisance des mesures préventives fait que la plupart de ses activités de protection consistent en une protection physique assurée par sa Force. La viabilité de ces mesures demeure fragile, d'autant que les acteurs nationaux continuent de considérer que la protection des civils incombe avant tout à la Mission, en particulier hors de Bangui et dans les zones où les institutions étatiques ne sont guère présentes. La MINUSCA a subi des critiques publiques à motivation politique pour son incapacité et son manque de volonté de protéger les civils ou de désarmer de force les groupes armés.

## **VII. Extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit**

29. Les difficultés à étendre l'autorité de l'État sont immenses, compte tenu de l'historique de la présence de l'État dans les zones rurales et du manque criant de ressources. En dépit des efforts déployés par la MINUSCA avec l'équipe de pays des Nations Unies et des investissements d'autres partenaires, l'État demeure largement incapable de fournir des services et infrastructures de base à la population à l'extérieur de Bangui, par manque de moyens et de capacités, et du fait de contraintes logistiques.

### **Extension de l'autorité de l'État**

30. Au cours de la période considérée, plusieurs initiatives ont été entreprises pour aider le Gouvernement à rétablir l'état de droit et l'autorité de l'État et à répondre aux

demandes de services des citoyens. La MINUSCA et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont concouru à l'organisation des épreuves nationales du baccalauréat 2018. La MINUSCA et le PNUD ont aidé le Gouvernement à mettre au point le logiciel « Lisango 2.0 » pour faciliter la planification des déploiements de fonctionnaires. En août, cinq nouveaux préfets, dont trois femmes, ont été nommés pour remplacer les préfets de la Bamingui-Bangoran, de la Basse-Kotto, du Mbomou, de la Nana-Gribizi et de la Nana-Mambéré, partis à la retraite.

### **Justice et état de droit**

31. Le règlement de procédure et de preuve de la Cour pénale spéciale a été promulgué le 2 juillet 2018. Aidée par la MINUSCA, la Cour s'emploie activement à élaborer sa stratégie de poursuite et de tri des affaires. Les tribunaux ont repris les sessions pénales dans plusieurs zones, avec l'appui de la MINUSCA et du PNUD. Du 16 juillet au 31 août, la Cour d'appel de Bahui a tenu sa deuxième session pénale, pendant laquelle 15 affaires, dont plusieurs relatives au conflit, ont fait l'objet d'audiences. En août, la Haute Cour de Bassangoa a repris ses sessions pénales, qui avaient été suspendues en 2013. Toutefois, d'une façon générale, les capacités et le fonctionnement des structures judiciaires et pénitentiaires sont restés limités, en particulier hors de Bangui.

32. La Mission a continué d'appuyer la démilitarisation de prisons, notamment le recrutement de 150 agents pénitentiaires sur un total de 300. Elle a appréhendé neuf personnalités notoires dans le cadre de ses mesures temporaires d'urgence et concouru au transfert à Bangui de 54 détenus, dont le chef anti-balaka Pino-Pino, qui avaient été accusés d'avoir participé à des attaques contre des civils et des soldats de la paix en mai 2017.

### **Désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration**

33. La MINUSCA aide le Gouvernement à lancer son programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, commençant à l'ouest avec sept groupes armés, et continué d'étendre les programmes de lutte contre la violence locale en six endroits, au profit de 5 100 personnes. Le Gouvernement a continué de coopérer avec les autres groupes armés afin de conclure d'autres accords et d'étendre le désarmement et la démobilisation à d'autres parties du pays.

### **Réforme du secteur de la sécurité**

34. Le 4 juillet 2018, l'Assemblée nationale a adopté une loi portant création d'un Haut Conseil de sécurité afin de renforcer la responsabilisation et le contrôle civil du secteur de la sécurité. Le 24 août, le Président a approuvé la proposition du Gouvernement de réserver 10 % des nouveaux postes dans les Forces armées et les Forces de sécurité centrafricaines pour les ex-combattants, jusqu'en 2021. À la demande du Gouvernement, la MINUSCA a commencé à aider au recrutement de 1 023 membres des Forces armées centrafricaines, utilisant des quotas pour assurer une répartition géographique équitable et l'équilibre entre les sexes. En août, la Mission de formation de l'Union européenne a terminé la formation du troisième bataillon d'infanterie des Forces armées centrafricaines. Le 30 juillet, le mandat de la Mission de formation de l'Union européenne a été prorogé jusqu'au 19 septembre 2020.

35. Les 500 nouvelles recrues de la police et de la gendarmerie devaient achever leur formation générale et commencer une formation spécialisée avant la fin du mois d'octobre 2018. La MINUSCA, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, a continué d'appuyer la gestion des armes et des munitions en aidant les forces



nationales de défense et de sécurité pour ce qui est de la planification de l'infrastructure et des stages de recyclage.

## VIII. Droits de l'homme et lutte contre l'impunité

36. Depuis 2017, le nombre de violations des droits de l'homme commises par les groupes armés et les forces de sécurité a considérablement augmenté. En revanche, la MINUSCA a constaté une diminution du nombre de décès de civils liés au conflit depuis janvier 2018, due principalement à la diminution de la violence intercommunautaire. Au cours de la période considérée, elle a constaté 597 nouveaux cas de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire ayant touché 1 077 victimes. La plupart de ces violations sont le fait de groupes armés, essentiellement dans la Haute-Kotto, le Haut-Mbomou, la Mambéré-Kadéï et la Ouaka. Les violations les plus courantes restent le meurtre, les coups et blessures, les menaces de mort, les traitements cruels et inhumains et les violences sexuelles liées aux conflits, ainsi que la privation de liberté, le pillage et l'occupation et l'attaque de centres de santé et de lieux de culte.

37. En juin, le Haut Conseil de la communication a établi avec l'aide de la MINUSCA un plan d'action national pour la prévention de l'incitation à la haine et à la violence. Le nombre de discours d'incitation à la violence et à la haine est toutefois resté élevé, sans amélioration notable.

38. Le Comité directeur chargé de créer la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation a poursuivi l'élaboration d'un plan de consultations nationales, avec le soutien des Nations Unies. Des efforts visant à élaborer une stratégie de justice transitionnelle à l'appui de l'Initiative africaine étaient également en cours.

### Protection de l'enfance

39. Des cas de meurtre, de mutilation et d'enrôlement d'enfants par des groupes armés ont encore été signalés, de même que des attaques contre des écoles et des hôpitaux. Il a été noté que le refus d'accès humanitaire posait particulièrement problème à Kaga Bandoro.

### Violences sexuelles liées au conflit

40. Il y a eu une augmentation du nombre de faits de violences sexuelles, notamment liée au conflit, signalés par les victimes à l'unité mixte d'intervention rapide de la police nationale, mais il est resté difficile de juger rapidement les auteurs présumés.

## IX. Situation socioéconomique

41. L'insécurité a continué de nuire à la situation macroéconomique et aux perspectives de performance économique. Le taux de croissance réel du produit intérieur brut est resté bloqué à 4 % en 2017, soit moins que les 5,3 % initialement prévus. Pour 2018, les prévisions étaient de 4,2 %. La croissance économique a en outre été freinée par l'absence prolongée d'infrastructures de base et le manque d'investissement, malgré l'aide des institutions financières internationales.

42. La MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies, avec d'autres partenaires, ont aidé le Gouvernement à mettre en œuvre le Plan de relèvement et de consolidation de la paix pour la période allant de 2017 à 2021, pour lequel les donateurs ont annoncé des contributions à hauteur de 2,2 milliards de dollars environ. Selon l'examen semestriel de juin-juillet, le taux de réalisation des contributions serait passé à 49 %

mais les fonds sont restés lents à arriver. L'examen semestriel du Cadre d'engagement mutuel a souligné qu'il fallait renforcer les capacités nationales à tous les niveaux et améliorer la prise en main du Plan et du Cadre par le pays. Il a mis en évidence les mesures à prendre d'urgence pour atteindre les objectifs prioritaires en matière de consolidation de la paix, notamment adopter rapidement les lois et règlements permettant de commencer à préparer les élections et poursuivre le déploiement des Forces armées centrafricaines et des Forces de sécurité intérieure aux côtés de la MINUSCA. Les efforts visant à mettre au point des stratégies, des politiques, des plans et des cadres sectoriels se sont poursuivis, ces outils étant cruciaux pour accélérer la programmation et l'affectation des ressources mobilisées et apporter les dividendes de la paix à la population.

43. Le Fonds monétaire international a examiné l'accord de facilité élargie de crédit en faveur du pays et approuvé en juillet un décaissement de 32,1 millions de dollars, dont une partie servirait à verser les arriérés de traitement des fonctionnaires depuis 2003 et à régler progressivement la dette de l'État envers les entreprises privées. En juin, l'Assemblée nationale a adopté une loi de finances révisée augmentant les dépenses sociales et les investissements publics.

## **X. Capacités de la Mission**

44. Le contexte et les hypothèses qui sous-tendaient la création de la MINUSCA continuent d'influer sur les capacités de la Mission quatre ans plus tard. Elle a été déployée pour soutenir les autorités nationales à un moment où l'État était faible ou inexistant. Il en a résulté des attentes souvent irréalistes. Par manque de partenaires, on a souvent attendu de la Mission qu'elle se substitue à d'autres acteurs, détournant son action et ses moyens limités de ses objectifs prioritaires. En outre, divers facteurs ont empêché l'élaboration d'une stratégie politique suffisamment globale appuyée par une stratégie de sécurité correspondante. L'exécution du mandat de la Mission a également été compromise par la difficulté qu'il y a eu à faire en sorte que le financement soit adapté à un environnement opérationnel et logistique extrêmement difficile. Il importe cependant de prendre acte des résultats que la Mission a obtenus et des progrès qu'elle a accomplis en matière de renforcement des capacités et d'appui. Selon la plupart des personnes consultées lors de l'examen stratégique indépendant, la MINUSCA a empêché des atrocités massives et l'effondrement de l'État, et sa présence reste cruciale.

### **A. Personnel militaire**

45. Au 1<sup>er</sup> octobre 2018, 11 170 militaires étaient déployés, dont 3,17 % de femmes, soit 95,88 % de l'effectif autorisé (11 650 personnes). La force de la MINUSCA comprend actuellement 10 bataillons d'infanterie, deux groupes d'intervention rapide, un bataillon de réserve, une compagnie de forces spéciales, une compagnie de réaction rapide et plusieurs unités d'appui, dont une unité de police militaire, cinq compagnies du génie, une compagnie de transport lourd, trois hôpitaux de niveau II, un module de chirurgie de l'avant de niveau I plus et trois unités d'hélicoptères, dont une unité d'hélicoptères de combat. La Mission examine actuellement ses capacités et ses procédures d'intervention suivant les orientations du Siège pour améliorer l'appui aux opérations d'évacuation sanitaire primaire.

46. Au 1<sup>er</sup> octobre 2018, 750 soldats sur les 900 autorisés par le Conseil de sécurité étaient opérationnels. Les autres devraient être pleinement opérationnels avant la fin du mois de novembre et dotés d'un équipement spécialisé, notamment de véhicules de reconnaissance, de véhicules blindés à grande mobilité et de matériel de soutien

tel que des engins du génie, des moyens logistiques et du matériel médical. La MINUSCA renforcera son dispositif militaire au moyen de deux bataillons à grande mobilité, ou forces opérationnelles conjointes composées de trois compagnies, pouvant être déployées simultanément et opérer de manière autonome et dotés de multiplicateurs de force intégrés. Ces forces de réaction rapide seront chargées d'intervenir dans les situations de sécurité particulièrement difficiles.

## **B. Police**

47. Au 1<sup>er</sup> octobre, 1 918 policiers étaient déployés, soit 92,21 % de l'effectif autorisé (2 080). Ce chiffre comprenait 385 policiers hors unités constituées, soit 96,25 % de l'effectif autorisé (400), dont 52 femmes, et 1 533 agents répartis dans 10 unités de police constituées et 2 unités d'appui à la protection, soit 91,25 % de l'effectif autorisé (1 680), dont 102 femmes. L'unité de protection n'a pas encore été transformée en unité constituée en raison des difficultés d'équipement rencontrées par le pays contributeur. Une fois le problème réglé, cette unité plus mobile sera déployée à Berbérati et à Bossangoa.

## **C. Personnel civil**

48. Au 1<sup>er</sup> octobre, 1 384 membres du personnel civil (1 151 fonctionnaires et 233 Volontaires des Nations Unies) étaient déployés, soit 90 % de l'effectif autorisé (1 524). Les 273 femmes déployées représentaient 23,7 % du personnel civil et 21,5 % des titulaires de postes de classe P-5 ou de rang supérieur.

## **D. Accord sur le statut des forces**

49. La Mission continue de collaborer étroitement avec le Gouvernement concernant plusieurs violations de l'accord sur le statut des forces, portant notamment sur l'importation de matériel indispensable.

## **E. Optimisation des résultats**

50. La Mission a redoublé d'efforts pour améliorer ses résultats dans toute une série de domaines, notamment la formation, l'équipement, l'évaluation et la direction. Elle utilise à titre expérimental le Système complet d'évaluation de la performance du Département des opérations de maintien de la paix et met au point des indicateurs pour mesurer ses résultats d'ensemble par rapport à ses objectifs stratégiques. Depuis la mise en service, en septembre 2017, de l'outil d'évaluation en ligne de la performance militaire elle a évalué plusieurs unités dont les résultats ont été jugés satisfaisants pour la plupart, et applique maintenant au besoin les plans d'amélioration de la performance en s'appuyant notamment sur les résultats de ces évaluations. Elle a été une des premières missions à adopter les technologies novatrices pour appuyer ses opérations et la protection de la force. Elle a progressé dans l'application des recommandations issues de l'enquête indépendante du général de brigade (à la retraite) Amoussou aux fins d'améliorer la protection des civils, et dans l'application du plan de réduction du nombre de décès de Casques bleus élaboré comme suite au rapport du général de corps d'armée (à la retraite) dos Santos Cruz<sup>1</sup>. Elle a déjà obtenu des résultats : le nombre de soldats de la paix décédés à la suite d'actes hostile est

<sup>1</sup> Disponible à l'adresse [https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/improving\\_security\\_of\\_united\\_nations\\_peacekeepers\\_report.pdf](https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/improving_security_of_united_nations_peacekeepers_report.pdf).

passé de 12 en 2017 à 6 en 2018. En revanche, le nombre de blessés est passé de 18 en 2017 à 34 en 2018. Elle a également considérablement amélioré les conditions d'hébergement du personnel.

## **F. Fautes graves, dont l'exploitation et les atteintes sexuelles**

51. Neuf nouvelles allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles visant des membres du personnel de la MINUSCA ont été formulées entre le 15 juin et le 1<sup>er</sup> octobre 2018 et doivent encore faire l'objet d'une enquête des pays contributeurs concernés et de l'ONU. En collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population, la MINUSCA a renvoyé aux services d'aide appropriés 19 victimes de faits nouvellement signalés. Les dirigeants de la MINUSCA ont signé un pacte de responsabilité dans lequel ils s'engagent à prévenir et réprimer l'exploitation et les atteintes sexuelles et les autres actes prohibés. En septembre, la MINUSCA, les organismes des Nations Unies et les organisations humanitaires nationales et internationales ont signé un protocole d'échange d'informations sur l'exploitation et les atteintes sexuelles afin de préciser et renforcer les procédures de signalement des cas et de renvoi et de prise en charge multisectorielle des victimes. Conformément aux mesures de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles prévues dans la résolution 2272 (2016) du Conseil de sécurité, l'ONU a effectué des visites conjointes d'examen technique dans deux pays fournissant des contingents à la MINUSCA afin d'améliorer l'échange d'informations sur les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles en cours d'investigation et la préparation des soldats au déploiement. De plus, le comité interne créé pour appliquer cette résolution continue de contrôler tous les pays fournissant des contingents et du personnel de police à la MINUSCA afin de déceler les problèmes et de déterminer les mesures à prendre.

## **XI. Recommandations, notamment en ce qui concerne le renouvellement du mandat de la Mission**

52. Plusieurs mesures ont été recommandées à l'issue de l'examen stratégique indépendant. Elles s'inscrivent dans le prolongement de mon initiative Action pour le maintien de la paix et portent notamment sur le renouvellement du mandat de la MINUSCA, de sorte qu'elle puisse passer de la stabilisation à la transformation dans certains domaines critiques. Le recadrage et l'agencement des priorités et des tâches essentielles de la Mission définis dans la résolution 2387 (2017) du Conseil de sécurité restent d'actualité. Cependant, compte tenu du contexte actuel, il est recommandé de renforcer certaines fonctions, notamment l'appui politique au processus de paix et à la stratégie de sécurité, d'en ajouter deux – assistance logistique limitée aux forces de défense et de sécurité nationales et au processus électoral, et de rationaliser les autres tâches actuellement visées dans le mandat.

53. Pour améliorer les chances de réussite de l'Initiative africaine, tous les acteurs doivent accorder un niveau de priorité plus élevé au processus de paix. À ce titre, la communauté internationale et les pays de la région devront réaffirmer leur attachement à l'Initiative africaine, à la légitimité démocratique du Président Touadéra et à l'intégrité territoriale de l'État, comme cela a été souligné à la réunion ministérielle de haut niveau tenue le 27 septembre.

54. L'Initiative africaine, cadre principal du processus de paix, devra être renforcée et s'ouvrir davantage de façon à devenir un mécanisme global, légitime et largement soutenu par la population et tenant compte des dimensions nationales et régionales. Il faudra s'employer à mobiliser les acteurs régionaux de façon durable et cohérente, et

une personnalité éminente devra notamment être désignée conjointement par les Nations Unies et l'Union africaine comme garante du processus de paix et pour promouvoir une plus grande participation régionale.

55. Les Nations Unies, en particulier la MINUSCA, devraient jouer un rôle plus actif dans le processus de paix. La MINUSCA doit s'y joindre fermement en jouant un rôle politique accru dans l'Initiative africaine et en alignant étroitement ses activités sur le processus de paix. À cette fin, mon Représentant spécial pour la République centrafricaine a récemment rejoint le groupe de facilitateurs de l'Initiative, comme convenu avec l'Union africaine. Par ailleurs, j'ai demandé à la MINUSCA de s'employer plus encore à faciliter le processus politique, conformément à son mandat, en renforçant l'assistance fonctionnelle et les services de médiation qu'elle fournit à l'Initiative en plus de l'appui technique et logistique et de l'appui en matière de sécurité. Je lui ai aussi demandé d'aligner sa stratégie politique et sa stratégie de sécurité sur celles de l'Initiative africaine, pour que le processus de paix gagne en cohérence en associant les efforts de paix locaux et nationaux aux mesures de désarmement, démobilisation et réintégration, de réforme du secteur de la sécurité, de lutte contre l'impunité et de rétablissement de l'autorité de l'État, et pour que les activités de l'Initiative africaine tiennent compte de l'évolution de l'environnement politique, des conditions de sécurité, de la situation humanitaire et de la situation des droits de l'homme et de la protection. C'est d'autant plus important que la Mission sera appelée à soutenir l'exécution des décisions qui en résulteront.

56. À cette fin, je recommande de procéder à des ajustements structurels et de renforcer les capacités, en particulier de communication politique et stratégique, notamment pour mieux soutenir les bons offices de mon Représentant spécial. Un plan stratégique global de communication et d'information mené conjointement par le Gouvernement, l'Initiative africaine et la MINUSCA aiderait à mieux comprendre les vues et motivations des acteurs locaux, à informer la population au sujet du processus de paix, à préparer les élections, à expliquer le mandat et les activités de la Mission, à renforcer la surveillance des médias et des discours haineux.

57. Pour renforcer l'engagement et l'unité d'action à l'appui du processus de paix, il faut améliorer la coordination et le partenariat entre l'Union africaine, l'ONU, la CEEAC et les autres acteurs au moyen du Groupe international de soutien et de son mécanisme dans le pays. Tous les partenaires doivent agir de manière ouverte, transparente et cohérente : c'est la seule manière d'avancer. Le mandat de la MINUSCA doit lui permettre de jouer ce rôle de rassembleur et de coordonnateur et dans le même temps, le Gouvernement doit pouvoir mieux coordonner l'apport des donateurs.

58. Un dialogue doit être engagé avec tous les groupes armés ayant un objectif politique ou administratif clair. En parallèle, les acteurs armés qui participent au processus de paix doivent honorer leur engagement en faveur d'un dialogue pacifique et mettre fin à l'exploitation illicite des ressources économiques, à la taxation illégale et aux attaques contre les civils, les soldats de la paix et les agents humanitaires. Les parties prenantes doivent s'entendre sur la typologie des différents groupes armés et criminels afin d'adapter leur façon d'agir à la nature et aux intérêts particuliers de chaque groupe. Les stratégies d'intervention pourront alors maintenir un juste équilibre entre outils nationaux, régionaux et internationaux, et entre le dialogue, les opérations militaires et de police, l'application de mesures temporaires d'urgence par la Mission et l'imposition de sanctions contre quiconque continue de s'en prendre aux civils et de recourir à la violence pour empêcher la stabilisation du pays.

59. Des liens plus étroits doivent être établis entre le processus de paix et la justice. Il faut intégrer au processus politique la justice transitionnelle visant la réconciliation,

amener les responsables à répondre de leurs actes et offrir aux victimes une réparation effective, et faciliter la réconciliation nationale et la cohésion sociale, notamment aux fins du retour des personnes déplacées de force. Les avis concernant l'amnistie restent partagés mais les systèmes de justice transitionnelle doivent comprendre des mécanismes judiciaires et non judiciaires agissant de manière globale, axée sur la victime, fondée sur les droits de l'homme et tenant compte des disparités entre les sexes. Les Nations Unies et surtout la MINUSCA doivent continuer d'aider le Gouvernement et l'Initiative africaine en ce sens.

60. Il faut appuyer davantage les institutions judiciaires et pénitentiaires nationales en plus de la Cour pénale spéciale. Les initiatives visant à renforcer ce secteur doivent être mieux coordonnées, notamment en ce qui concerne les capacités juridiques, la protection des victimes et des témoins et les stratégies de poursuite. La MINUSCA doit continuer de s'employer à arrêter, dans le cadre des mesures temporaires d'urgence, les personnes qui font obstacle au processus de paix ou ont commis des infractions graves, et faciliter leur mise en détention et l'ouverture d'enquêtes et de poursuites à leur égard.

61. Un processus électoral inclusif et transparent en vue des élections de 2020-2021 peut être intégré au processus politique. Il devrait contribuer à résoudre certaines causes profondes du conflit en favorisant la restauration de l'État et la réconciliation, en facilitant le retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité des réfugiés et des déplacés et en permettant leur participation au processus politique et aux élections. Il faudra accorder aux élections locales la même priorité qu'aux élections législatives et présidentielles, sachant que les dernières élections locales ont eu lieu en 1988 et qu'il n'y a jamais eu d'élections régionales. La perspective des élections à venir pourrait également créer la dynamique nécessaire à l'application de processus essentiels qui ne sont pas nécessairement liés au processus électoral, comme la décentralisation, la justice transitionnelle et l'extension de l'autorité de l'État, notamment le redéploiement des Forces armées centrafricaines, de la police et de la gendarmerie.

62. Si le Conseil de sécurité l'y autorise, la MINUSCA pourrait appuyer le processus électoral : a) par des missions de bons offices de son Représentant spécial ; b) en fournissant un appui technique, opérationnel et logistique, une assistance en matière de sécurité et une aide au renforcement des capacités, en particulier à la Commission électorale nationale, aux fins de la planification et de la conduite des prochaines élections présidentielles, législatives et locales ; c) en coordonnant l'appui international aux élections. Cet appui doit être fourni dès que possible pour contrôler les coûts et assurer l'exécution des processus essentiels en temps voulu, notamment la représentation des minorités et la participation des déplacés et des réfugiés. Les Centrafricains se sont en outre montrés déterminés à suivre le calendrier défini par la Constitution. Ils doivent pouvoir appuyer le processus électoral, notamment financièrement, pour le prendre en main et poser véritablement les fondements de la démocratie. En appuyant ces élections, les Nations Unies doivent donc veiller à renforcer les capacités nationales et à donner aux Centrafricains les moyens d'organiser eux-mêmes les élections à l'avenir, ouvrant ainsi la perspective d'une réduction de la dépendance vis-à-vis de l'aide internationale.

63. Les causes profondes du conflit et les préoccupations prioritaires de la population centrafricaine – première victime de la crise – doivent être au cœur du processus de paix et de l'action de la communauté internationale, notamment en ce qui concerne la sécurité, la justice, la réconciliation, l'identité nationale, la gestion des ressources nationales et l'accès à celles-ci et à des perspectives socioéconomiques équitables. Le bien-être de la population doit également être amélioré de manière notable. Des dividendes concrets de la paix permettraient de renforcer la légitimité

du processus et l'appui des Centrafricains à celui-ci, tout en favorisant sa réussite. Il faut donc accélérer l'application du Plan de relèvement et de consolidation de la paix 2017-2021. À cette fin, les Nations Unies et les autres partenaires doivent aider le Gouvernement, au moyen du secrétariat du Plan, à stimuler l'élaboration des projets, leur sélection et l'accélération de leur exécution dans les préfectures.

64. Ni le Gouvernement, ni la MINUSCA, ni les partenaires ne peuvent s'attaquer seuls aux causes profondes de la crise et empêcher la reprise du conflit. Des partenariats solides et durables entre les acteurs de la paix, de la sécurité et du développement, le secteur privé et les institutions financières internationales sont indispensables. Les activités de consolidation de la paix doivent être étroitement liées à celles de développement, ce qui nécessite un engagement des partenaires à respecter les priorités du pays en matière de consolidation de la paix et des ressources suffisantes pour que le système des Nations Unies puisse exécuter ses programmes.

65. La population doit être mieux protégée contre les menaces. La MINUSCA ne peut à elle seule protéger les civils durablement et dans l'ensemble du pays. C'est avant tout aux autorités nationales qu'il incombe de protéger les civils. Un appui renforcé doit donc leur être fourni pour leur permettre de mettre en place les capacités leur permettant d'assumer cette responsabilité dès que possible. Une stratégie globale de protection des civils doit être mise au point avec la participation de tous les acteurs concernés, en particulier les autorités nationales, ainsi que les Nations Unies, les agents humanitaires et les autres partenaires. La MINUSCA continuera de renforcer l'approche intégrée de protection des civils et de s'efforcer d'améliorer ses résultats, notamment en réalisant systématiquement des évaluations et des examens des risques auxquels sont exposés les civils après ses opérations militaires.

66. Si l'on veut que le processus de paix en République centrafricaine progresse, des conditions de sécurité propices au dialogue doivent être mises en place. Pour que la négociation aboutisse et que toute recommandation qui en serait issue soit mise en œuvre, il faudra exercer une pression militaire tangible, continue et adaptée aux circonstances afin d'empêcher que les groupes armés se renforcent ou s'étendent encore. Il s'agit notamment de mettre un terme à leurs activités économiques illicites et de promouvoir leur participation constructive au processus de paix, y compris les élections. En conséquence, il est essentiel d'établir une stratégie globale de sécurité nationale conforme au processus de paix. Il faut non seulement accélérer la réforme du secteur de la sécurité, mais aussi renforcer l'appui qu'apportent la MINUSCA, l'Union européenne et d'autres partenaires, afin que les forces de défense nationale et de sécurité intérieure soient déployées et opérationnelles et qu'elles puissent faire face aux menaces militaires et criminelles, condition essentielle au retrait à terme de la Mission. Si le Conseil de sécurité l'y autorise, la MINUSCA, en collaboration avec des partenaires, pourrait apporter un appui logistique limité aux Forces armées centrafricaines, à la police et à la gendarmerie, en sus de l'appui qu'elle fournit déjà dans le cadre de son mandat, conformément aux objectifs énoncés dans la lettre que j'ai adressée au Conseil le 15 mai (S/2018/463) et à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme de l'ONU. Le Groupe international de soutien est le mieux placé pour centraliser les efforts de la communauté internationale, en assurer la cohésion et veiller à ce qu'une vision commune guide l'action et à ce que les forces de sécurité bénéficient d'un appui systématique.

67. En plus de ses opérations militaires et de ses opérations de police, dans le cadre de sa stratégie globale de sécurité, la Mission tirera davantage parti des moyens et des stratégies non militaires de l'ONU, notamment : a) le renforcement de l'autorité de l'État ; b) la réforme du secteur de la sécurité ; c) les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration ; d) les programmes de lutte contre la violence locale ; et e) le renforcement de la justice pénale et des capacités civiles destinées à

la protection des civils, comme elle l'a fait localement pour lutter contre les violences non liées aux principaux groupes armés. Les droits de l'homme devraient être pris en compte dans toutes ces stratégies et activités. La MINUSCA et le HCDH veilleront à ce qu'il soit tenu compte des droits de l'homme et de la question de la protection des femmes et des enfants au niveau régional, dans la stratégie globale de la Mission et dans les stratégies humanitaires de l'ONU et de l'équipe de pays, y compris dans les accords locaux et dans le cadre du processus mené sous l'égide de l'Initiative africaine.

68. Dans les faits, la MINUSCA est le principal acteur chargé d'assurer la sécurité, de sorte qu'elle adoptera une position plus dynamique afin d'aligner pleinement ses capacités en la matière et de renforcer son efficacité opérationnelle à l'appui du processus de paix, compte tenu du contexte et de la situation en République centrafricaine. Elle est manifestement surchargée malgré l'augmentation bienvenue des effectifs autorisés par le Conseil de sécurité en 2017. Je vais donc viser à améliorer ses prestations, sans augmenter les effectifs autorisés. Il s'agira notamment de mettre en place un mécanisme de gestion de la performance des contingents et des responsables, de tirer le meilleur parti des technologies novatrices, de continuer d'appliquer ma politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, de réduire le nombre de bases et de camps et d'élaborer un « code de conduite » des agents en tenue et des directives concernant le caractère laïc du maintien de la paix, tout en s'attachant à mieux axer le maintien de la paix sur la population et à mener des activités de proximité.

69. Ces efforts ne pourront se concrétiser que si la Mission dispose du matériel et des contingents nécessaires et si elle est plus mobile, proactive et réactive. La MINUSCA a besoin de contingents disposant de matériel spécialisé, y compris de véhicules de reconnaissance et de véhicules blindés à grande mobilité, et d'éléments habilitants et de multiplicateurs de force intégrés pour devenir plus souple et plus mobile, et de bataillons composés de compagnies autonomes capables de réagir rapidement et simultanément dans différents secteurs. En dépit d'efforts considérables, il s'est avéré difficile de mobiliser de tels moyens spécialisés.

70. À eux seuls, ces moyens ne suffiront cependant pas à renforcer l'efficacité d'exécution du mandat de la MINUSCA et n'entraîneront aucun bénéfice à long terme pour les Centrafricains eux-mêmes. On ne saurait sous-estimer la difficulté de la situation dans le pays, notamment due à l'absence persistante d'infrastructures routières et aériennes. Les immenses besoins du pays en matière d'infrastructures ne pourront être comblés que par des investissements importants et par la mise en œuvre d'une stratégie multidimensionnelle faisant intervenir tous les partenaires et parties prenantes concernés.

71. La crise en République centrafricaine et la dynamique complexe de la région sont indissociables. Les dimensions régionales du conflit devraient être prises en compte dans la stratégie propre au pays, et vice-versa. En conséquence, les entités des Nations Unies, en collaboration avec leurs partenaires, procéderont à une analyse régionale globale des intérêts communs et bilatéraux de la République centrafricaine et de ses voisins, et évalueront les possibilités de résoudre conjointement les problèmes rencontrés. Cela devrait permettre de mieux anticiper et prévenir les éventuels risques qui pourraient avoir une incidence sur la stabilité de la région. Cela pourrait également contribuer aux efforts de prévention déployés au niveau régional – le fait notamment que les Commissions mixtes soient opérationnelles devant permettre de mieux contrôler les menaces transfrontières, y compris les violences liées à la transhumance et le trafic transnational – et promouvoir la coopération bilatérale en faveur de la paix et du développement. L'analyse régionale devrait également permettre de s'attaquer à l'économie de guerre en ayant recours à tous les



moyens existants, notamment en faisant mieux appliquer le régime de sanctions. La MINUSCA, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et toutes les entités des Nations Unies et acteurs présents dans la région collaboreront étroitement sur ces initiatives régionales.

72. Du fait de l'importance de l'économie de guerre, en particulier de l'exploitation illicite des ressources naturelles, le Gouvernement et ses partenaires de développement devraient s'attaquer sans tarder à l'ensemble de ce problème. Compte tenu des avantages comparatifs, d'autres partenaires seraient mieux à même d'aider le Gouvernement à élaborer une telle stratégie. La MINUSCA, quant à elle, pourrait apporter son concours à certains aspects du processus de paix (exploitation illicite et décentralisation), selon qu'il convient.

## **XII. Aspects financiers**

73. Par sa résolution [72/290](#), l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019, des crédits d'un montant de 930,2 millions de dollars destinés à financer le fonctionnement de la Mission. Au 10 octobre, les contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUSCA s'élevaient à 185,5 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 1 826,9 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 juillet 2018, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 juin 2018, conformément à l'échéancier trimestriel.

## **XIII. Observations**

74. Depuis 2013, date à laquelle la République centrafricaine s'est de nouveau trouvée plongée dans une crise, des progrès notables ont été accomplis. Le retour à l'ordre constitutionnel, le renforcement de l'autorité de l'État et la réduction de la violence dans plusieurs préfectures revêtent une importance particulière. Toutefois, il y a un an, j'ai appelé l'attention sur le fait que le conflit s'était aggravé et que, si cette tendance se poursuivait, il existait un risque sérieux de régression, ce qui aurait des conséquences désastreuses. Un an après, la stratégie définie dans la résolution [2387 \(2017\)](#) a porté ses fruits et la situation a été maîtrisée. J'accueille avec satisfaction ces faits positifs, qui sont le résultat des efforts constants déployés par le Gouvernement avec l'appui de la communauté internationale, notamment de l'ONU et en particulier de la MINUSCA.

75. La situation demeure toutefois extrêmement précaire et le risque de régression réel. Des signes inquiétants indiquent que l'opportunisme pourrait l'emporter sur une paix et une stabilité durables, dans un contexte où des personnes sont encore tuées, blessées ou déplacées, des habitations sont détruites, des populations sont amenées à commettre des actes de violence les unes contre les autres et des discours haineux continuent d'inciter à la violence. Dès maintenant, nous devons collaborer plus étroitement pour transformer la situation politique et les conditions de sécurité, appuyer les efforts déployés au niveau national et aider ainsi le pays à passer de la guerre à la paix.

76. C'est dans ce contexte que j'ai coprésidé avec le Président Touadéra, M. Faki Mahamat et M. Allam-Mi une réunion ministérielle de haut niveau sur la République centrafricaine organisée en marge de la soixante-treizième session de l'Assemblée

générale, en partenariat avec l'Union européenne et la Banque mondiale. Je prends note avec satisfaction du niveau élevé d'engagement dont font preuve les participants envers la République centrafricaine et l'Initiative africaine, qui constitue selon eux la pierre angulaire du processus de paix.

77. Seule une solution politique peut permettre de régler la crise qui perdure dans le pays, et je tiens à saluer les progrès accomplis dans le cadre du processus de paix mené sous l'égide de l'Initiative africaine. Il est aujourd'hui possible de mener à bien ce processus avant les prochaines élections, et de prévenir de nouvelles violences ou une aggravation de la situation. J'exhorte donc toutes les parties prenantes à accorder la priorité à ce processus de paix. Je me félicite vivement de l'engagement pris par les acteurs régionaux et la communauté internationale d'inscrire toutes les initiatives de paix dans le cadre de l'Initiative africaine afin d'assurer la cohérence du processus de paix et de renforcer le dialogue.

78. Je félicite la MINUSCA du rôle qu'elle joue dans le processus de paix et des efforts qu'elle déploie dans ce cadre ; ceux-ci s'intensifieront encore alors que nous allons de l'avant ensemble. C'est pourquoi l'ONU et l'Union africaine viseront à assurer une plus grande unité d'action dans le processus de paix et à coopérer plus étroitement afin de maximiser les avantages comparatifs, tels que les bons offices, la politique de sécurité, la présence sur le terrain et les connaissances approfondies de la MINUSCA, notamment en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, de réforme du secteur de la sécurité et de justice transitionnelle.

79. En outre, M. Faki Mahamat et moi-même avons décidé de nommer conjointement un garant du processus de paix. Il s'agira d'une personnalité influente qui contribuera à promouvoir les efforts déployés pour assurer le succès de l'Initiative africaine en liaison avec tous les partenaires de la République centrafricaine, en particulier ceux de la région. Cette mesure symbolise l'engagement plus résolu de l'ONU et de l'Union africaine et renforcera l'engagement régional.

80. Alors que le processus de paix se poursuit, le peuple centrafricain continue de souffrir. Il faudra du temps pour instaurer la paix et la stabilité. Nous ne pouvons pas nous permettre un nouvel échec du processus de paix – pour la population, le pays et la région tout entière. Les risques sont trop grands. Il est impératif d'améliorer rapidement et véritablement la vie des Centrafricains et de mettre fin à la violence. Pour réaliser des progrès d'ensemble, il faudra que des pans plus vastes de la société participent au processus de paix. En effet, le peuple centrafricain, principale victime de ces cycles récurrents de violence, et en particulier les femmes et les jeunes, ont toujours été largement exclus des processus de paix et de leurs résultats. J'attends par conséquent des responsables de l'État et de l'Initiative africaine qu'ils prennent des mesures pour garantir le succès du processus de paix. J'exhorte toutes les parties prenantes à montrer leur engagement en faveur du processus de paix, à appuyer celui-ci et à s'assurer qu'il tienne compte des préoccupations légitimes et profondément enracinées de la population, qui doivent être au cœur de toute solution durable. Dans le même temps, le processus de paix ne peut être hâté ; il faut consacrer le temps nécessaire aux négociations relatives aux doléances pour qu'elles puissent aboutir à une solution durable et applicable.

81. Comme nous l'avons appris par le passé, les parties au processus de paix doivent s'attaquer en priorité aux problèmes à l'origine de la crise, avec le soutien de tous les acteurs nationaux et régionaux. Ce ne sont pas des problèmes techniques ou administratifs. C'est pourquoi ils doivent être solidement ancrés dans un processus de paix et de réconciliation inclusif qui bénéficie d'un large soutien de la population et auquel celle-ci participe. La sécurité et le bien-être des civils devraient être le point de départ de tout dialogue. Je demeure profondément préoccupé par le fait que la concurrence féroce pour le contrôle des économies illicites qui oppose les groupes

armés continue de faire des victimes innocentes, de donner lieu à de graves violations des droits de l'homme et d'aggraver la situation humanitaire déjà fragile. Je demande aux groupes armés de s'engager de nouveau à cesser immédiatement les hostilités, à retirer leurs forces armées des zones peuplées et à interrompre leurs activités d'expansion et de recrutement ainsi que leurs activités illicites. Cela démontrerait leur intention de participer de bonne foi au processus de paix et donnerait un sentiment de sûreté et de sécurité à la population. Si cet engagement ne se concrétise pas sur le terrain, il est difficile d'imaginer que le processus de paix puisse mettre fin à la violence.

82. Je suis déçu de constater qu'en dépit des efforts louables déployés au cours de ces dernières années, les groupes armés ont maintenu, voire renforcé, leur position et leur influence dans leurs bastions respectifs et continuent de tirer profit de la taxation illicite et de l'exploitation illégale des ressources naturelles. L'économie de guerre, l'un des principaux facteurs de conflit, doit cesser. Des mesures drastiques doivent être prises pour mettre un terme à ces activités et la volonté et l'appui des autorités nationales et régionales sont nécessaires pour ce faire. Je suis préoccupé qu'en République centrafricaine et dans la région, des secteurs non gouvernés pourraient s'agrandir et être utilisés par certains acteurs à des fins d'extrémisme violent. Il faut absolument agir de manière décisive, notamment mettre en place des mécanismes régionaux afin de mieux coordonner les mesures nécessaires. L'ONU continuera d'appuyer les efforts déployés en ce sens.

83. Je continue d'être choqué et scandalisé par les actes odieux de violence commis contre les civils, les soldats de la paix et le personnel humanitaire. Je condamne dans les termes les plus énergiques ces attaques inacceptables, dont certaines pourraient constituer des crimes de guerre. Je demande une fois de plus aux autorités centrafricaines d'enquêter sans tarder sur ces actes et d'en poursuivre les auteurs. Je salue les efforts déployés par le Gouvernement, avec l'appui de la MINUSCA et celui de ses voisins, pour traduire les auteurs de certains de ces crimes odieux en justice et les obliger à rendre des comptes.

84. Je me réjouis des efforts déployés par les autorités nationales pour assumer davantage la responsabilité qui leur incombe de protéger la population civile. Il faut pour cela que les dirigeants soient forts et arrêtent de manipuler les acteurs politiques et les groupes armés aux seules fins d'attiser les tensions pour défendre leur intérêt politique ou s'enrichir au détriment de la population civile, ou de diviser les partenaires internationaux ou régionaux. Le peuple centrafricain ne peut plus être l'éternelle victime d'ambitions égoïstes et étriquées.

85. Les Centrafricains ont demandé à plusieurs reprises que justice soit faite et que le principe de responsabilité soit appliqué et ils doivent être entendus. Toutefois, les procédures judiciaires ne suffisent pas à garantir une réparation aux victimes, à assurer le respect de ce principe et à favoriser la réconciliation. Je demande instamment au Gouvernement de collaborer étroitement avec la MINUSCA pour faire avancer l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie globale de justice transitionnelle tenant compte des disparités entre les sexes et axée sur les victimes, et veiller à ce que cette stratégie respecte pleinement les normes et règles internationales relatives aux droits de l'homme et s'inscrive dans le processus de paix mené sous l'égide de l'Initiative africaine. Les activités menées actuellement en vue de créer la Commission de la vérité, de la justice, de la réparation et de la réconciliation constituent une avancée, qui devrait s'accompagner d'autres mécanismes visant à assurer un processus véritablement global et intégré.

86. Je salue les efforts déployés jusqu'à présent pour étendre l'autorité de l'État dans tout le pays, notamment dans les secteurs où l'État était pratiquement absent. Ces efforts devraient jeter les bases de la décentralisation et du renforcement de la

gouvernance démocratique locale. Toutefois, les autorités publiques restent, pour l'essentiel, incapables de protéger la population ou de lui fournir des services, ce qui remet considérablement en question leur légitimité et le renouvellement du contrat social. Leur action est limitée en raison de l'insécurité et du manque de ressources, de capacités et de moyens logistiques, et nous devons faire davantage pour aider le pays à surmonter ces obstacles. À mesure que l'État étend sa présence, il est impératif que les sensibilités et les sentiments de la population soient pris en compte lors du déploiement des agents publics, en particulier les forces nationales de sécurité. Aussi j'engage vivement le Gouvernement à poursuivre sa politique de participation et de représentation équitables en ce qui concerne la gestion des affaires publiques, notamment à promouvoir le recrutement de fonctionnaires compétents, professionnels et impartiaux, et la participation de différents groupes ethniques. Ces mesures contribueront à favoriser l'unité nationale et à renforcer la légitimité et l'acceptation de l'État.

87. À cet égard, je me félicite que des forces armées formées par la Mission de formation de l'Union européenne aient été déployées dans plusieurs secteurs du pays, avec l'appui opérationnel de la MINUSCA. Cela est essentiel si l'on veut que l'État et les forces concernées assument davantage la responsabilité de la sécurité du pays et de la population et que la MINUSCA se retire à terme de la République centrafricaine. Un soutien financier et logistique durable est nécessaire pour déployer ces forces et, plus généralement, réformer le secteur de la sécurité et transformer la situation sur le terrain. Il faudra redoubler d'efforts pour que les forces de défense et de sécurité deviennent des forces professionnelles, représentatives, équilibrées sur le plan géographique et acceptées dans tout le pays par la population locale. À ce sujet, je voudrais rappeler les recommandations figurant dans la lettre susmentionnée, datée du 15 mai, que j'ai adressée au Conseil de sécurité (voir par. 66). De plus, j'estime qu'une attention égale doit être accordée à la police et à la gendarmerie nationales, auxquelles il incombe au premier chef d'assurer le maintien de l'ordre. À cet égard, je suis très heureux que le mandat de la Mission de formation de l'Union européenne ait été élargi ; elle sera désormais chargée de conseiller le Ministère de l'intérieur et la gendarmerie en matière de coopération civilo-militaire, venant ainsi compléter les activités de la MINUSCA.

88. Je reste extrêmement préoccupé par le fait que la situation humanitaire demeure précaire et qu'elle a donné lieu à des déplacements à l'intérieur du territoire ; ces derniers mois, le nombre de déplacés a atteint un niveau supérieur à celui enregistré au plus fort de la crise en 2014. Je suis tout aussi préoccupé par la présence prolongée d'un grand nombre de réfugiés centrafricains dans les pays voisins. J'invite le Gouvernement à prendre rapidement des mesures visant à favoriser le rapatriement dans la sécurité et la dignité de ces réfugiés, en particulier dans l'ouest du pays, où les conditions de sécurité nécessaires sont réunies. Il faudra instaurer un dialogue avec la population locale pour que les rapatriés soient acceptés et que leurs droits de propriété soient respectés, et l'aide des organismes humanitaires sera nécessaire.

89. Les partenaires humanitaires continuent de fournir l'essentiel des services de base en dehors de Bangui, dans un environnement opérationnel de plus en plus dangereux et coûteux, bien que leurs opérations restent chroniquement sous-financées. Les attaques contre les acteurs humanitaires sont inacceptables car elles se traduisent par la perte de vies humaines et le pillage de fournitures. Elles entraînent la cessation des opérations humanitaires, privant non seulement la population de l'aide dont elle a tant besoin et empêchant par ailleurs le développement. Ces attaques doivent cesser. Les groupes armés doivent s'engager à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. De plus, je demande instamment aux donateurs d'aider à répondre aux besoins de financement ; ces ressources sont essentielles, la moitié de la

population peinant à satisfaire ses besoins alimentaires quotidiens et près d'un tiers étant en situation d'insécurité alimentaire aiguë.

90. Des investissements importants doivent être effectués dans les infrastructures ; ceux-ci profiteront à la population, contribueront aux efforts de développement et permettront de renforcer la mobilité de la Mission. J'exhorte le Gouvernement et tous les partenaires à appuyer ces investissements et à lancer sans tarder des activités de développement et de relèvement afin de compléter et de remplacer progressivement l'assistance humanitaire. Je me félicite de la participation accrue de l'Union européenne et de la Banque mondiale, notamment de l'engagement qu'elles ont pris d'accroître les investissements dans le développement de façon à instaurer un climat économique favorable et à ouvrir des possibilités de création d'emplois. Il faut aussi que les stratégies politiques soient davantage alignées sur les stratégies de sécurité et qu'elles tiennent compte des besoins en matière d'aide humanitaire et de développement.

91. En dépit des graves préoccupations dont j'ai fait état dans le présent rapport, je reste optimiste et estime qu'il existe de nombreuses possibilités. Pour que le peuple centrafricain puisse tirer parti de ces possibilités, une vision commune et un engagement plus ferme sont nécessaires pour garantir l'efficacité de la collaboration et la durabilité des partenariats, notamment par l'intermédiaire du Groupe international de soutien revitalisé. Mon initiative « Action pour le maintien de la paix » peut aussi permettre de parvenir à un appui unifié et à une coopération étroite. Je m'engage à honorer les engagements pris dans la déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et la MINUSCA, et demande à toutes les parties intéressées d'en faire de même. Je me réjouis que la plupart des États Membres, y compris la République centrafricaine, l'aient signée.

92. Sur la base des conclusions du présent rapport, je recommande que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MINUSCA d'un an, jusqu'au 15 novembre 2019, et que l'effectif militaire autorisé de la Mission soit fixé à 11 650 personnes, dont 480 observateurs militaires et officiers d'état-major, que l'effectif autorisé de 2 080 policiers soit maintenu – 400 policiers hors unités de police constituées et 1 680 membres d'unités de police constituées – et que le nombre de membres du personnel pénitentiaire soit maintenu à 108.

93. Il faudrait conserver les tâches prioritaires assignées à la MINUSCA dans la résolution 2387 (2017), à savoir appuyer le processus politique, protéger les civils et aider à la mise en place de conditions de sécurité favorables à l'acheminement de l'aide humanitaire, et renforcer celles qui ont trait à l'appui politique qu'elle apporte au processus de paix et à la stratégie de sécurité, comme recommandé aux paragraphes 55 à 60 et 68 à 70 ; pour ce faire, il faudrait revoir sa structure et ses moyens, en particulier ses capacités sur le plan politique et les capacités de la Force. Je recommande également que le Conseil ajoute deux nouvelles tâches au mandat de la Mission, à savoir soutenir le processus électoral et fournir un appui logistique limité aux forces armées et aux forces de sécurité intérieure du pays, comme indiqué aux paragraphes 63 et 67. Je recommande en outre de repenser le rôle joué par la MINUSCA dans le domaine des ressources naturelles, en faisant fond sur les avantages comparatifs des partenaires (voir par. 72).

94. Je remercie mon Représentant spécial pour la République centrafricaine, Parfait Onanga-Anyanga, de son dévouement et de sa détermination sans faille. Je suis profondément reconnaissant envers le personnel de la MINUSCA, l'équipe de pays des Nations Unies et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour l'engagement résolu dont ils font preuve, souvent dans des conditions extrêmes. Je remercie également mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef du

Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, François Louncény Fall, pour le rôle qu'il joue dans la sous-région à l'appui de la République centrafricaine. Je remercie l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'Union européenne, la Banque mondiale, les partenaires bilatéraux et internationaux, notamment le Groupe international de soutien, et les organisations non gouvernementales d'œuvrer sans relâche, aux côtés du Gouvernement et de l'ensemble des Centrafricains, en faveur de la paix et de la stabilité en République Centrafricaine. Enfin, je remercie chaleureusement M. Valdés d'avoir contribué à l'action que nous menons en République centrafricaine en dirigeant l'examen stratégique.



Map No. 4522 Rev. 13 UNITED NATIONS  
October 2018 (Colour)

Department of Field Support  
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)